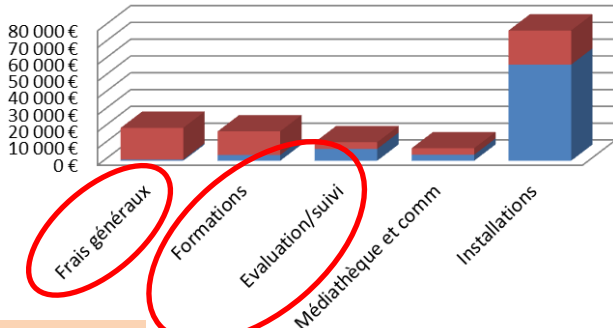


Notre action dans les lycées malgaches repose sur votre aide

BULLETIN D'ADHESION OU DE SOUTIEN

Nos dépenses 2014 (133.000 €) et leur financement

■ Dons/Cotisations
■ Bailleurs



frais généraux 17%

Accompagnement des lycées : 25 %

Vos coordonnées pour vous envoyer le reçu fiscal

M. / Mme / Mlle _____
 Prénom, Nom _____
 Adresse : _____
 Code Postal, ville : _____
 Adresse mail : _____
 Téléphone : _____

Notre centre de formation : environ 130 m² pour 11 salariés et 4 consultants...

- Loyer mensuel = 450 €
- Connexion Internet 20 Meg = 120 € /mois
 - Internet, en valeur absolue, est beaucoup plus cher à Mada qu'en France
- Gardiennage (indispensable à Mada) et entretien : 200 € / mois

Chaque année, à la rentrée

- Installation de la nouvelle version de la médiathèque
- Formation des profs à celle-ci
- Vérification de toute l'installation informatique

En cours d'année (février-mai)

- Enquête d'utilisation auprès des profs et élèves
- Entretien avec Proviseur et Responsable informatique
- 2^{nde} vérification de l'installation informatique

Comment nous aider :

Devenir membre et/ou faire un don	Montant du don	Coût réel après déduction de 66%	Votre choix
Adhésion simple	60 €	20,40 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion de soutien	120 €	40,80 €	<input type="checkbox"/>
Coût de la formation d'un enseignant	50 €	16,50 €	<input type="checkbox"/>
Salaire d'un de nos informaticiens	150 €	34,00 €	<input type="checkbox"/>
Une semaine du centre de formation	200 €	68,00 €	<input type="checkbox"/>
Autre montant	€		<input type="checkbox"/>

Rappel : Les dons et cotisations versés à ACCESMAD sont déductibles à 66% de votre impôt sur les revenus 2015, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Note d'information

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Dons en ligne sur Internet (avec délivrance immédiate du reçu

fiscal 2015) : <http://www.helloasso.com/associations/accesmad/collectes/educmad>

Attention au « pourboire » proposé par ce site : vous pouvez en donner ou, tout simplement le supprimer.

Si vous préférez un don par chèque, merci de renvoyer ce formulaire et votre chèque à :

ACCESMAD, 47 rue de Châtivesle, 51100 Reims

Merci de ce que vous pourrez faire pour nous soutenir !

Pour **ACCESMAD**, le bureau
 Jacques-Marie Perrier
 Président

Patrick Cazenave
 Trésorier

Anne-Caroline Delétoille
 Secrétaire